

Les aides exceptionnelles accordées par le club mais aussi par la FFHB, la ligue B/FC et par le comité 21 pour tout renouvellement de licence 2021-2022 ne sont évidemment pas reconduites.

On retrouve sensiblement pour 2022-2023 les tarifs en vigueur depuis la saison 2019-2020 :

- répercutions de +2 € correspondant à l'augmentation des taxes de fonctionnement FFHB/ligue/comité pour le SG/SF, U18, U15 et U13 ;
- maintien des cotisations pour les U11, les écoles (U9) et les loisirs ;
- gratuité pour les dirigeants.

âge en 2022	année de naissance	cotisation (en €)	catégories club
18 et plus	2004 et avant	197	SG, SF
17	2005	182	moins de 18 ans
16	2006		
15	2007		
14	2008	172	moins de 15 ans
13	2009		
12	2010	162	moins de 13 ans
11	2011		
10	2012	150	moins de 11 ans
9	2013		
8 et moins	2014 et après	125	école de hand
loisir	XXX	90	loisir
dirigeant	XXX	0	dirigeant
handfit	XXX	120	handfit

Les **réductions habituelles** de cotisation sont maintenues pour :

- les **fontenois** et fontenoises : **5 €** (*résidence exclusive à Fontaine-lès-Dijon*)
- pour les familles ayant plusieurs enfants licenciés au club : **5 € pour un second enfant et 10 € pour un troisième.**

Le **pass'sport** de valeur **50 €** est reconduit jusqu'au 31 décembre. Pour en bénéficier, nous fournir le document justificatif.

RAPPEL

Le **règlement** de la cotisation peut se faire par chèque à l'ordre du « CSFD Handball » ou informatiquement par carte bancaire sur le site sécurisé **www.apayer.fr/csfd-handball**:

- dans l'encadré **paiement**, indiquer paiement: **cotisation handball** et référence: **saison 2022-2023**
- dans l'encadré **renseignements complémentaires** indiquer commentaire: **nom et prénom du licencié.**

Le règlement de la cotisation peut être **éventuellement fractionnée** en plusieurs chèques encaissables à des dates souhaitées mais tous datés du jour de l'inscription.

IMPORTANT - La demande de licence ne sera validée par le club qu'à réception de cotisation.